RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE

de la

DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 7-9-54

Cabinet du Ministre

D.W. CAB/SYMB/ A. 610

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le Lt-Colonel - Connendant la Base Afrienne nº 103 S/C de M. le Colonel - Chef du Service migtori. que de l'Air - Ceserne Denfert - 29, rue du Marachal Joffre - VERSAILLES

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES: D.M. nº 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire nº 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

Ce n° précédé de la lettre A sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.

DEMANDE D'HOMOLOGATION.

ESCAPTON DE CHASSE DE NUIT

m dre on

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

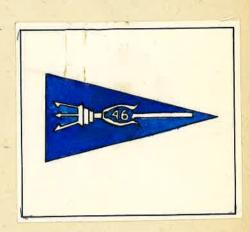
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par Délégation Le Général Jacques FAURE Conseiller Technique Militaire

Signé: Jacques FAURE

Es-cordian de chasse de mit

Flamme hianzulair d'argent chargie d'un hi dent d'argent tumbre du nombre 45



DÉFENSE NATIONALE

Dureau d'Etudes et d'Homologation de la Symbolique Militaire

Homologué sous le N°

A 619

Usu'que de l'es avrille 4/13 de la guerre de 1914-18

> Peur chi honorbyui 7. VII. 54

Lauling

Purpou d'Études

C' Cliamelogation

Co la

Symbolique Milialià

Entré le 5 7-54

1855

A 123

NOTICE EXPLICATIVE

DE L'INSIGNE DE L'ESCADRON 1/30

- REFERENCE DE LA CREATION -

L'Escadron de Chasse de Nuit 1/30 dont la création dans un proche avenir est prévue par l'instruction ministérielle 7746/EMFA/A/I/D/DR du 2.12.53 et son modificatif nº 4 IM Nº 5619/EMGFA/A/I/O/DR du 16.4.53 adoptera les traditions et l'Insigne de l'ex-escadrille de Chasse de Nuit 4/13, et prendra l'appellation de "LOIRE".

I - HISTORIQUE

L'Escadrille 4/13 a reçu et hérité les traditions de l'Escadrille de protection "CAUDRON C 46" de la Guerre 1914-1918 qui s'est intégréesuccessivement dans les formations suivantes jusqu'à sa dissolution en 1940 :

a) 12 régiment de Bombardement

b) 22 escadre de Bombardement le 1.4.1932

c) 42 escadre mixte de reconnaissance et de Chasse de Nuit

- en Janvier 1934.
- d) 4 escadre de Chasse de Nuit le 1.12.1936

e) Groupe de Chasse de Nuit 2/13.

II - DESCRIPTION DE L'INSIGNE

L'Escadron 1/30 héritant des traditions de l'escadrille 4/13 adopte son insigne en l'occurence le "trident" peint en blanc sur flamme triangulaire bleue. Cet insigne figure dans l'album consacré aux insignes traditionnels des unités de l'armée de l'Air réalisé sous l'égide de l'Inspection générale de l'armée de l'Air avec l'aide du service Historique. Il figure dans la planche "Chasse" sous la désignation "Escadrille C 46".

LV - UTILISATION -

Cet insigne est destiné à être remis à tous les militaires affectés à l'Escadron 1/30 et comptant au moins 3 mois de présence à l'Unité.

- CI-JOINT

3 exemplaires de l'insigne proposé.